



Accident de la route remboursement assurance

Par **vilcotmarie**, le **04/11/2012 à 12:30**

Bonjour, j'ai eu un accident de la route la semaine dernière, la chaussée était glissante, j'ai heurté une petite barrière sur le côté droit de la chaussée et par réflexe j'ai viré à gauche et j'ai donc heurté une voiture en stationnement. J'ai alors perdu connaissance. Ma voiture clio2 est morte (plus d'avant) et la voiture qui était en stationnement aussi c1. La police m'a dit que j'ai soufflé dans le ballon est qu'il était négatif mais je me souviens de rien! Je me suis réveillé à l'hôpital: mon pied a une double fracture et mon menton a quelques points de suture. Je suis assurée au tiers et me demande si je vais devoir payer ou me faire rembourser: ma voiture? au prix de l'argus? le gardiennage (sachant qu'il me demande déjà 450 euros et en liquide!) La voiture qui était en stationnement la petite barrière (sachant que dans le constat je ne l'ai pas mentionné) merci d'avance pour vos réponses Marie.

Par **Lag0**, le **04/11/2012 à 14:19**

Bonjour, Puisque vous êtes assurée au tiers (donc uniquement en responsabilité civile), l'assurance ne remboursera que les dégâts que vous avez causés aux autres (voiture en stationnement, barrière) mais pas vos propres dégâts.